



SIGNALEMENT DE L'HABITAT INDIGNE

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

INSALUBRE

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
CADRE GENERAL	1
CTA-CODIS	1
SUR INTERVENTION	2
HORS INTERVENTION	2
GROUPEMENT TERRITORIAL	2
REFERENCE	2
ANNEXES	3
ANNEXE 1 : COORDONNEES DU SERVICE « SANTE ENVIRONNEMENT » DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ARS	1
ANNEXE 2 : GRILLE D'EVALUATION SIMPLIFIEE HABITAT INDIGNE / LOGEMENT PRIVE	1
ANNEXE 3 : GRILLE D'EVALUATION SIMPLIFIEE HABITAT INDIGNE / HOTEL	1

CADRE GENERAL

Le « groupe départemental interservices de lutte contre l'habitat indigne », piloté par la Préfecture de l'Essonne, met en œuvre depuis 2006 de nombreuses mesures afin de lutter contre l'habitat indigne. Au titre de l'action publique, le SDIS de l'Essonne s'associe à cette démarche en participant au signalement de tels locaux.

Ces signalements ne peuvent être engagés que suite à la rencontre d'une telle situation dans le cadre d'une action relevant des missions des sapeurs-pompiers. En aucun cas, un personnel du SDIS ne peut être engagé au motif initial d'un habitat indigne. Cette procédure ne concerne que les logements privés et les chambres d'hôtel.

CTA-CODIS

ENGAGEMENT DES MOYENS

L'opérateur engage les moyens selon le code sinistre adapté à l'intervention.

Pour tout signalement d'habitat supposé insalubre sans mission d'urgence associée, le CTA ou le CODIS réoriente l'appel vers le service compétent de l'ARS (coordonnées en [annexe 1](#)).



SIGNALEMENT DE L'HABITAT INDIGNE

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

INSALUBRE

SUR INTERVENTION

Le chef d'agrès intègre dans son message la suspicion d'« habitat indigne » et remplit la grille d'évaluation simplifiée ([annexe 2](#) pour un logement privé, [annexe 3](#) pour une chambre d'hôtel).

Afin d'homogénéiser les analyses, on considère que la suspicion d'une telle situation est avérée lorsqu'au moins un des critères d'indignité est constaté (voir fiches [annexes 2 et 3](#)).



Le chef de groupe reste un appui du chef d'agrès dans le remplissage de la grille d'évaluation.

Une fois renseignée de façon lisible, le chef d'agrès (par l'intermédiaire du chef de centre) ou le chef de groupe, remet la grille d'évaluation simplifiée au bureau opération du groupement territorial.

HORS INTERVENTION

Les signalements peuvent également être consécutifs à des activités hors intervention notamment à l'occasion de visites de prévention, de manœuvres... Dans ce cas le sous-officier ou l'officier présent sur les lieux se charge du signalement.

Dans tous les cas, le signalement est réalisé au moyen des grilles d'évaluation simplifiée qui est remise au bureau opération du groupement territorial concerné.

GROUPEMENT TERRITORIAL

Le chef du groupement territorial concerné assure l'envoi de la grille d'évaluation simplifiée :

- A la Mairie concernée,
- Au service Prévention du SDIS 91,
- A l'ARS, Délégation Départementale de l'Essonne ([coordonnées en annexe 1](#)).

Le groupement territorial est chargé d'archiver ces documents. Il doit être en mesure de fournir les statistiques du nombre de signalement effectué à la demande d'une autorité.



SIGNALEMENT DE L'HABITAT INDIGNE

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

INSALUBRE

REFERENCE

- Courrier du Préfet de l'Essonne et du procureur de la République au DDSIS en date du 16 décembre 2009,

ANNEXES

ANNEXE 1 : COORDONNEES DU SERVICE « SANTE ENVIRONNEMENT » DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ARS.

ANNEXE 2 : GRILLE D'EVALUATION SIMPLIFIEE HABITAT INDIGNE / LOGEMENT PRIVE.

ANNEXE 3 : GRILLE D'EVALUATION SIMPLIFIEE HABITAT INDIGNE / HOTEL.



SIGNALLEMENT DE L'HABITAT INDIGNE

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

INSALUBRE

ANNEXE 1 : COORDONNEES DU SERVICE « SANTE ENVIRONNEMENT » DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ARS.

Agence Régionale de Santé
Délégation de l'Essonne
Département Veille et Sécurité Sanitaire
Service Santé Environnement
Immeuble France Evry
6/8 rue Prométhée
91035 EVRY-COURCOURONNES CEDEX

Tél : 01.69.36.71. 71 ou 63 ou 76

Courriel : ars-dd91-se@ars.sante.fr



SIGNALEMENT DE L'HABITAT INDIGNE

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

INSALUBRE

ANNEXE 2 : GRILLE D'EVALUATION SIMPLIFIEE HABITAT INDIGNE / LOGEMENT PRIVE.

GRILLE D'EVALUATION SIMPLIFIEE - HABITAT INDIGNE LOGEMENT PRIVE

Nom du service intervenant :		Date de l'intervention :	
Nom du signalant :			
Adresse : N° : Rue : Résidence : Bâtiment : Escalier : Etage : Porte : Ville :			
Nom et coordonnées de l'occupant :			
Nom et coordonnées du propriétaire (si différent de l'occupant) :			
Nombre d'occupants, dont enfant(s) :			
Description de la conception du logement : Nb de pièces principales : Cuisine : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Salle de bains : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non WC : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Critères d'indignité			
1.	Logement enterré (enfouissement estimé visuellement à plus d'un mètre)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
2.	Surface de la pièce principale estimée visuellement à moins de 9 m ²	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
3.	Hauteur sous plafond estimé visuellement à moins de 2 m	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
4.	Pièces principales sans fenêtres	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
5.	Absence d'alimentation en eau	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
6.	Absence de moyen de chauffage fixe (chauffage d'appoint, poêle à pétrole, ...)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
7.	Mauvais état des murs et sols	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
8.	Problèmes d'humidité (moisissures, papiers décollés, fissures, ruissellements d'eau, ...)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
9.	Système électrique défectueux ou dangereux (prises mal fixées, fils volants ou dénudés, absence de tableau de protection)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
10.	Accumulation de détritus, excréments, objets divers,	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
11.	Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
12.	Absence ou mauvais état de moyens de protection des chutes (gardes corps, rambardes, ...)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
13.	Suroccupation manifeste ou suspectée	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Autres remarques :			

Page 1 / 1

Annexe 2 - INSALUBRE
MAJ : 13/04/2022

Groupement des Opérations

Date de la dernière mise à jour : 13/04/2022

Date de la mise à jour précédente : 24/08/2020

ORIGINAL SIGNE

LCL F BARET



GRILLE D'EVALUATION HABITAT INDIGNE

FICHE OPERATIONNELLE DEPARTEMENTALE

INSALUBRE

ANNEE 3 : GRILLE D'EVALUATION SIMPLIFIEE HABITAT INDIGNE / HOTEL.